

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ALPI EN DATE DU 30 JANVIER 2004

Le Comité Syndical de l'A.L.P.I. s'est réuni le Vendredi 30 Janvier 2004 à 15 H 00 en salle de commission du Conseil Général des Landes.

I – ELECTION DU PRESIDENT

La présidence était assurée par Monsieur DUTOYA Alain, doyen d'âge. Ce dernier fait appel à candidature pour le poste de Président de l'ALPI. La candidature de Monsieur EMMANUELLI est proposée, et est ratifiée à l'unanimité moins une abstention.

II – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Monsieur le Président propose alors les candidatures de M. BOURDEN, 1^{er} Vice-Président, M. DAUGA, 2^{ème} Vice-Président et M. ETCHAR, 3^{ème} Vice-Président.

Aucune autre candidature n'étant proposée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

III – TRANSFERTS D'ACTIVITES

Monsieur le Président cède la présidence de la séance à M. BOURDEN, 1^{er} Vice-Président de l'A.L.P.I. qui propose au vote du Comité Syndical la reprise des activités de l'Association Landaise Pour l'Informatique, conformément à la délibération de l'association en date du 17 Novembre 2003 et l'acceptation du transfert de la compétence informatique de l'ADACL conformément à la délibération de cet établissement public en date du 11 Décembre 2003. Cette question ne soulevant pas de débat, le vote est effectué à l'unanimité.

IV – PARTICIPATIONS DES ADHERENTS

Monsieur BOURDEN donne la parole au Directeur de l'ALPI afin que ce dernier présente les participations qui seront demandées aux adhérents et aux non adhérents pour l'année 2004. Le Directeur présente l'ensemble des tableaux joints en annexe du présent compte-rendu. (M. BOURDEN indique qu'après une année de fonctionnement, il sera possible de retravailler sur les participations qui tiennent compte de la péréquation et la mutualisation des moyens). Les participations ainsi présentées sont adoptées à l'unanimité.

V – VOTE DES BUDGETS

Monsieur BOURDEN donne à nouveau la parole à Le Directeur afin qu'il présente le budget primitif du Syndicat Mixte. Ce dernier donne lecture des différents points importants du Budget principal (joint à ce compte-rendu) et du budget d'investissement. Il signale également qu'il convient que le Comité Syndical délibère sur la création d'un budget annexe, afin de pouvoir continuer à travailler avec certaines structures ne pouvant adhérer au Syndicat Mixte (association loi 1901, Conseil Régional, Etat, etc).

Monsieur BOURDEN indique que la participation du Département au fonctionnement du Syndicat sera demandée à hauteur de 180 000 € soit 12.5 % du budget. Le budget de fonctionnement ainsi présenté à hauteur de 1 440 000€ en dépenses et en recettes est adopté à l'unanimité.

Le budget d'investissement ainsi présenté à hauteur de 116 800 € en dépenses et en recettes est adopté à l'unanimité.

La création du budget annexe est adoptée à l'unanimité. Il est voté à hauteur de 135 000 € en dépenses et en recettes à l'unanimité.

VI – ELEMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

Monsieur BOURDEN donne les informations relatives à la reprise du personnel afin que le Comité Syndical délibère sur les points suivants :

- création du tableau d'effectif, le nouvel organigramme est joint à ce compte rendu avec les grades des agents ;
- vote du régime indemnitaire ;
- vote du régime à temps partiel pour certains agents ;
- vote pour l'adhésion de l'ALPI à divers organismes CNRACL, ASSEDIC, URSSAF, CNP, MNT, CDG, AGRAD, etc...

Toutes ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

VII – DELEGATIONS

Monsieur BOURDEN signale qu'il convient de prévoir un certain nombre de délégations :

- délégation du Président au 1^{er} Vice-Président en cas d'absence du Président
- délégation de signature du Président au Directeur qui sera faite sous la forme d'arrêté

Ces points ne soulevant pas de débat, ils sont adoptés à l'unanimité.

VIII – APPELS D'OFFRES ET PROCEDURES ADAPTEES

Monsieur BOURDEN indique qu'il convient de mettre en place une commission permanente d'appel d'offre. Après appel à candidature, cette commission est composée comme suit :

- Président : Monsieur Henri EMMANUELLI
- Président suppléant : Monsieur Jean BOURDEN

- Membres titulaires : Membres suppléants :

- | | |
|-----------------------|-------------------|
| 1 - Monsieur PEDEUBOY | 1- M. CAMBRESY |
| 2 - Monsieur NERIN | 2- M. DAUGA |
| 3 - Monsieur CARRAU | 3- M. ETCHAR |
| 4 - Monsieur SUBSOL | 4- M. GUIBERT |
| 5 - Monsieur DUFOURCQ | 5- M. SALLIBARTAN |

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BOURDEN souligne qu'il convient de lancer dès ce Comité Syndical.

- un marché d'appel d'offres ouvert pour les logiciels de gestion financière et gestion du personnel, appelés à remplacer les logiciels actuels
- des procédures adaptées pour les véhicules de l'ALPI, le matériel et les logiciels informatiques pour l'ALPI, les pièces informatique et la réparation occasionnelle d'imprimantes pour l'ALPI et les fournitures administratives.

Ces propositions ainsi présentées sont adoptées à l'unanimité.

IX – NOUVELLES ADHESIONS

Monsieur BOURDEN propose au Comité Syndical les adhésions des nouvelles collectivités et établissements suivants :

- commune de St André de Seignanx
- commune de Saugnac et Muret
- commune de Vert
- commune de Banos
- commune de Labrit
- commune de Biarrotte
- commune de Moustey
- commune de Bénesse Maremne
- commune de Souprosse
- commune d'Yzosse
- ccas Parentis en Born
- ccas St Paul les Dax
- ccas Narrosse
- communauté de communes du Seignanx
- communauté de communes de Roquefort
- sivu Bas Adour Landais
- sivu Pouy des Eaux
- sivu rpi Vallée des Longs
- sivu Miramont-Pimbo-Sorbets
- caisse des écoles de Narrosse
- SYDEC
- Syndicat d'équipement du Pille-Lardit
- Maison de Retraite de Capbreton
- Mairie de Lit et Mixe modification d'une attribution

Ces adhésions sont adoptées à l'unanimité

X – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOURDEN donne des informations qui ne sont pas soumises à délibération :

- une révision des statuts sera entreprise pour permettre à des structures ayant des communes limitrophes adhérentes, mais dont leur siège social est dans les Landes d'adhérer au Syndicat
- **la prochaine réunion du Comité Syndical, initialement prévue le 1^{er} Mars est repoussée au mois d'avril.**
- un protocole d'accord sur l'ARTT et les congés sera signé par le Président avec les agents de l'ALPI
- un questionnaire va être envoyé aux adhérents sur l'achat de matériel et sur le haut débit
- le Conseil Général a décidé de faire l'acquisition des noms de domaine des communes du Département afin que ces noms ne tombent pas dans le domaine privé.

La séance est levée à 17 H 30

Le Président de Séance